



HABITAT ET LOGEMENT

# **Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU / Centre ancien du Havre)**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole porte une attention constante à l'amélioration de son habitat ainsi qu'à l'accroissement des performances énergétiques des logements. L'ambition est d'accompagner gratuitement propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs avec l'appui de conseils et d'aides financières pour les aider à réhabiliter leur logement. Avec son volet « copropriétés dégradées », l'OPAH-RU propose un dispositif de subventions supplémentaires sur le périmètre du Centre ancien du Havre.



*Rue Ernest Renan, Le Havre*  
©PHILIPPE BRÉARD

**Le Service Amélioration de l'Habitat - Résorption de l'Habitat Dégradé**, dont les bureaux se trouvent à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, pilote une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le Centre ancien du Havre.

## Pour qui ?

---

Vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs ? Vous pouvez sous certaines conditions bénéficier de subventions pour la réhabilitation du logement que vous habitez ou que vous mettez en location.

## Quels types d'accompagnements ?

- Visiter et diagnostiquer l'état de dégradation des logements
- Informer sur les aides disponibles et réaliser les études de faisabilité des projets de travaux (aspects techniques, thermiques, financiers et administratifs)
- Préparer et suivre les dossiers de demande de subventions
- Proposer un suivi social des occupants

## Contact

Vous pouvez prendre contact auprès de la **Plateforme de la Rénovation de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole** au **02 35 22 35 20** ou par e-mail : **Courriel**

## Quels périmètres d'intervention ?

Le Service Amélioration de l'Habitat - Résorption de l'Habitat Dégradé intervient dans le Centre ancien du Havre (secteurs Danton, Rond-Point, Massillon).

Téléchargez la **cartographie du périmètre OPAH-RU Centre ancien**, ainsi que la **liste des adresses**.

## Aides financières

Le dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain), permet à des propriétaires occupants ou bailleurs d'obtenir des subventions, sous certaines conditions (ressources, niveaux de

loyers pratiqués) pour la réhabilitation de leurs logements ou des parties communes de leurs immeubles.

Une nouvelle convention a été signée avec [l'ANAH - Agence Nationale de l'Habitat, le Département de la Seine-Maritime, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole](#) et [la Caisse d'Allocations Familiales- CAF](#) pour intervenir sur le périmètre du Centre ancien du Havre.

## ***Qui est concerné ?***

- **Vous êtes propriétaire occupant**

Vous occupez le logement à rénover, le service Amélioration de l'habitat propose des subventions en fonction de vos revenus et de la composition du foyer. Pièce à fournir : avis d'imposition N-1

- **Vous êtes propriétaire bailleur**

Vous mettez en location le logement à rénover, le Service étudie chaque cas en fonction des projets du propriétaire (travaux, profil des occupants...).

- **Vous êtes en copropriété**

Le Service propose un accompagnement pour les copropriétaires via leur syndic. L'équipe se tient à votre disposition pour toute étude liée à la rénovation de votre immeuble.



### ***Bon à savoir***

Un nouveau dispositif est également mis en place sur le Centre ancien du Havre : **le POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)**.